

Question orale de M. Wyngaard : Composition du cabinet du Bourgmestre.

M. Wyngaard signale qu'il y a quelques jours, un mail a été adressé à l'ensemble du personnel communal afin de lui communiquer la nouvelle composition du cabinet du Bourgmestre. À cet égard, M. Wyngaard regrette que les membres du Conseil communal n'en aient pas été avisés.

Ce mail précise que M. Arnaud Carlot a été désigné au poste de chef de cabinet, que Mmes Magali Jacques et Marianne Vilain seront en charge des matières « suivi et traitement des demandes et mails – préparation du Collège et du Conseil communal – préparation du Collège et du Conseil de police – gestion de l'agenda du Bourgmestre » et enfin, que M. Julien Thonar sera en charge des « nouvelles compétences du Cabinet du Bourgmestre : gestion des autorisations d'événements – coordination du règlement tournage – gestion des occupations de la voie publique à des fins commerciales – réception et suivi des questions orales et des interpellations des conseillers communaux ».

Les deux personnes qui composaient jusqu'à présent le cabinet sont remerciées pour le travail fourni, ce qui laisse sous-entendre la décision de se séparer de ces collaboratrices.

M. Wyngaard souhaiterait donc poser les questions suivantes.

Les membres du cabinet du Bourgmestre exerceront-ils leurs fonctions à temps plein ou à temps partiel ? Le Collège pourrait-il donner des détails sur ce point ?

Quel sera dorénavant le montant de l'enveloppe budgétaire dévolue au personnel du cabinet du Bourgmestre ? Sera-t-il identique au montant consacré au cabinet du Bourgmestre Armand De Decker ?

Les personnes qui composaient le cabinet du précédent Bourgmestre seront-elles conservées au sein de l'administration communale ? Dans le cas contraire, à combien s'élève le coût de leur licenciement ?

M. le Président confirme avoir demandé qu'un mail d'information soit diffusé. Il pensait en toute bonne foi que celui-ci serait envoyé aussi bien aux conseillers communaux qu'aux membres du personnel.

Pour ce qui concerne les membres du cabinet, M. le Président remercie sincèrement et sans la moindre arrière-pensée les collaboratrices de M. De Decker mais estime qu'un nouveau Bourgmestre doit pouvoir s'appuyer sur des gens qu'il a choisis et avec lesquels il a l'habitude de travailler.

Le nouveau cabinet du Bourgmestre se compose de quatre collaborateurs, dont trois sont engagés à plein temps et un à mi-temps. Ces effectifs sont très raisonnables si on les compare à ceux de cabinets de communes beaucoup moins peuplées qu'Uccle. Le budget dévolu au personnel du cabinet est passé de 163.863 € (pour deux personnes) à 192.397 € (pour trois personnes et demie).

Une des collaboratrices de M. De Decker demeure au service de l'administration communale alors que l'autre a reçu son préavis. De plus amples informations à ce sujet seront données à huis clos.

M. Wyngaard souhaiterait que la majorité et l'opposition puissent entreprendre une réflexion sereine sur les effectifs et le statut du personnel des cabinets, vu les énormes différences constatées entre communes à cet égard. Il s'empresse de préciser qu'il ne conteste en aucune manière la nécessité pour un Bourgmestre ou un Echevin de disposer de quelques collaborateurs politiques.

M. le Président partage le point de vue de M. Wyngaard et précise qu'il a déjà abordé ce sujet avec les membres du Collège.

Par ailleurs, il est heureux que tous les partis présents à Uccle se soient engagés à refuser toute forme de politisation de l'administration. M. le Président entend demeurer fidèle à ce principe.